



La plaine de Montesson en région Ile-de-France -décembre 2011

©Michel Séméniako

Dossier de presse

**« Pour une agriculture périurbaine
durable et diversifiée »**

Le 14 février 2012

Contacts presse

Agence des espaces verts

Véronique Pichot
Responsable du service Communication
vpichot@aev-iledefrance.fr
01 72 69 51 01

Service presse Open2Europe

Caroline Vallette
c.vallette@open2europe.com
01 55 02 15 21

Johanna Benattar

j.benattar@open2europe.com
01 55 02 27 84

Pour toute demande d'information, de visuels ou d'interviews, merci de bien vouloir contacter le service de presse

<http://www.aev-iledefrance.fr/>

SAVE THE DATE !

Mardi 20 novembre 2012

Colloque de l'AEV consacré à l'agriculture

Sommaire

Editorial d'Olivier Thomas	p.4
I. Etat des lieux de l'agriculture périurbaine	p.5
A. Les grands enjeux de l'agriculture périurbaine	p.5
B. Quelle est la situation de l'agriculture périurbaine en Ile-de-France ?	p.7
II. L'AEV s'engage pour le maintien d'une agriculture durable et diversifiée	p.9
A. La vocation de l'AEV à conserver et protéger les zones agricoles en Ile-de-France	p.9
B. Les grands axes d'actions de l'AEV pour l'agriculture périurbaine.....	p.11
III. Quelques exemples concrets de projets menés par l'AEV pour l'agriculture périurbaine en Ile-de-France	p.12
A. Veille et acquisition	p.12
B. Education et sensibilisation	p.13
IV. Annexe	p.15



Olivier Thomas

Président de
l'Agence des
espaces verts de la
Région Ile-de-
France

Le tournant agricole !

Depuis trop longtemps dans notre région, les espaces agricoles ont été considérés comme des espaces vides, des espaces libres à l'urbanisation par les élus et urbanistes des années 70, 80 et 90.

La philosophie qui a présidé à l'élaboration du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France) est toute autre.

L'Agence des espaces verts (AEV) a participé à ce travail qui, pour la première fois, considérait **les espaces agricoles comme des espaces économiques, à protéger prioritairement.**

L'action de l'AEV s'est longtemps concentrée sur les espaces forestiers d'Ile-de-France, aujourd'hui, nous avons, sous mon impulsion, pris durablement le tournant agricole.

Mais l'agriculture périurbaine de demain ne se construira pas dans les bureaux !

C'est avec les agriculteurs que nous devons inventer cette agriculture, en respectant leurs choix, en accompagnant le travail fait par les chambres consulaires. Les mutations vers une agriculture plus locale, plus durable se font, naturellement, et aussi parce qu'il y a une demande forte des Franciliens de produits de proximité et de qualité.

Pour cela nous devons **multiplier les passerelles et les échanges entre deux mondes** qui se sont trop longtemps ignorés, les agriculteurs d'une part et les voisins-consommateurs de l'autre. Nous organiserons un colloque le mardi 20 novembre qui participera au renfort de ce nécessaire échange.

- **L'AEV est un trait d'union entre la politique régionale et les Franciliens.**

Renforçons nos liens !

Olivier THOMAS

I. Etat des lieux de l'agriculture périurbaine

A. Les grands enjeux de l'agriculture périurbaine

Le maintien d'espaces agricoles viables et fonctionnels, qui structurent l'espace régional, circonscrivent et accompagnent l'extension de l'urbanisation, participent à la gestion des coupures vertes en zone périurbaine, **est un enjeu majeur d'aménagement du territoire.**

L'agriculture en milieu périurbain est fragile et la disparition d'exploitations agricoles a des conséquences négatives.

✓ Les fonctions de l'agriculture périurbaine

- **Fonction économique** : La toute première fonction de l'agriculture est de produire des denrées alimentaires pour nourrir les hommes. L'agriculture produit aussi de la biomasse pour faire de l'énergie (agro-carburant) et des matériaux (lin, chanvre etc.). Les terres franciliennes sont parmi les plus fertiles d'Europe, et doivent être préservées pour l'avenir. De plus, les cultures horticoles (maraîchage, arboriculture) participent à une économie de proximité diversifiée, qu'il convient de valoriser. En effet, l'agriculture francilienne crée de nombreux emplois salariés ou non salariés dans la production et la transformation agricole ainsi que dans l'industrie agroalimentaire.



Mantes La Jolie depuis la Boucle de Guernes © B.Lelaure/AEV

- **Fonction environnementale** : les espaces agricoles contribuent à la gestion des ressources environnementales : sols, eau, biodiversité, entretien de l'espace. Ils permettent par ailleurs de gérer au mieux certains risques naturels, le risque d'inondation par exemple.
- **Fonction sociale** : l'agriculture périurbaine c'est par définition, le lien entre « citoyens et agriculteurs ». En Ile-de-France, elle permet d'offrir aux Franciliens des productions alimentaires de proximité et des espaces de respiration.
- **Fonction paysagère** : les espaces agricoles en zones périurbaines offrent des espaces ouverts contribuant au cadre de vie des citoyens.

✓ **Les difficultés de l'agriculture spécifiques aux milieux urbains et périurbains**

La principale menace qui pèse sur l'agriculture périurbaine est **la pression foncière** : le coût élevé d'acquisition de terrain représente un frein majeur pour l'installation d'agriculteurs dans des exploitations, mais également pour leur logement.

Contrairement au monde rural, **les espaces agricoles urbains sont fragmentés** par les enchevêtrements des infrastructures, la circulation des engins agricoles est rendue difficile à cause notamment de la densité du trafic. Les problématiques de l'agriculture périurbaine sont aussi liées au coût de la main d'œuvre plus élevé que dans le monde rural, où de plus le coût de la vie est moins élevé qu'à proximité des villes.

L'agriculture est un secteur d'activité **moins attractif autour des villes**, et on assiste à des problèmes de recrutement. De plus, la population est moins tolérante vis-à-vis des nuisances liées aux activités agricoles. Et enfin, on assiste à de nombreux problèmes de vols de récoltes et de dégradations.



Champ de colza – Port Royal © B.Lelaure/AEV

✓ **Face à ces menaces, les acteurs se mobilisent au niveau européen, national et local**

La **Région Ile de France** donne la **priorité au maintien des espaces périurbains et au développement de l'agriculture biologique**, avec pour objectif notamment de multiplier d'ici 2013 par 3 les exploitations certifiées bio.

Pour le développement et la reconnaissance de l'agriculture périurbaine, **les acteurs se rassemblent en réseau** à différents niveaux : au niveau européen avec le réseau *Purple (Peri-Urban Regions PLateform Europe)*, au niveau national avec le réseau *Terres en ville*, ou le réseau *Rural et périurbain*, ou au niveau local avec le réseau des *Territoires agri-urbain*. **L'engagement de la Région Île-de-France** en est un bon exemple : afin de maintenir une agriculture périurbaine durable et diversifiée la Région a voté un programme régional en faveur de l'agriculture périurbaine qui prévoit une série d'aides financières, elle s'appuie aussi sur son Agence des espaces verts en matière d'actions foncières.

B. Quelle est la situation de l'agriculture périurbaine en Ile-de-France ?

Les **espaces périurbains** peuvent être définis en Ile-de-France comme les communes sous influence prépondérante de l'agglomération centrale. Recouvrant des situations territoriales très diverses, ils représentent près de 210 communes sur les 1300 que compte l'Île-de-France, soit 13% du territoire francilien.

✓ **Caractéristiques de l'agriculture francilienne**

L'Île-de-France se classe au 19^{ème} rang français pour son potentiel économique agricole global, mais si on rapporte cette valeur au nombre d'exploitations, l'IDF remonte au 4^{ème} rang.

Les terres d'Île-de-France comptent parmi les plus fertiles d'Europe et les conditions pédoclimatiques de la région sont très favorables avec une pluviométrie bien répartie ou cours de l'année et des sols profonds, ce qui réduit considérablement les risques de sécheresse.

La superficie agricole utilisée (SAU) est de 575 184 ha, soit près de la moitié de la superficie totale de l'Île-de-France. L'agriculture francilienne est caractérisée par ses grandes cultures, dont **les rendements comptent parmi les meilleurs en France.**

Le territoire francilien est constitué de grands plateaux et de vallées, telles que la Seine et la Marne.

Les grands plateaux sont favorables pour les grandes cultures, en particulier pour le maïs, le colza, le blé et l'orge qui dominent largement la sole.

Dans les secteurs urbains et périurbains, on retrouve une ceinture maraîchère encore bien implantée. Bien que peu étendu en surface, le maraîchage en Île-de-France a un poids économique important, et il génère de nombreux emplois.

En bref ...

48 % du territoire francilien est consacré à des activités agricoles

1 000 hectares de terres agricoles sont **absorbés** chaque année par la ville en Île-de-France

30 000 emplois directs

450 000 emplois franciliens dépendent de la filière agroalimentaire.

5 300 exploitations sont recensées en Île-de-France, dont 3 950 professionnelles. **76 %** se consacrent aux **grandes cultures** (blé tendre, colza, orge, maïs).

48 % du persil français est francilien, tout comme **44 %** du cresson.

Focus sur la ceinture verte

La ceinture verte est constituée de territoires situés dans un rayon de 10 à 30km de Paris. Elle représente un cinquième du territoire d'Île-de-France, comporte 60% d'espaces ruraux. Elle concentre 14% de la surface agricole régionale en 2000, 20 % des exploitations (soit 1 200) et près d'un tiers des salariés agricoles. Or les prélèvements d'espaces agricoles pour l'urbanisation se sont surtout concentrés dans cette ceinture verte en particulier autour des villes nouvelles : 1 050ha par an de 1982 à 2003.



Plaine maraîchère – Plessis Bouchard © B.Lelaure/AEV

✓ Des opportunités pour l'agriculture francilienne

En 30 ans, la surface agricole d'Île-de-France a été réduite de 19 % et le nombre d'exploitations de 60 %. Chaque année, environ 1.000 hectares de terres agricoles disparaissent au profit de l'urbanisation en Île-de-France.



Vue sur Mantes la Jolie © B.Lelaure/AEV

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles en France a baissé de 26 %.

Les territoires agricoles franciliens sous pression de l'urbanisation sont en forte régression. Entre 1979 et 2000, la surface agricole utile (SAU) en ceinture verte a diminué de 19%. Dans le même temps, le nombre d'exploitations agricoles passait de 3 300 à 1 300 (-60%).

Avec ses 12 millions d'habitants, l'Île-de-France bénéficie d'un bassin de consommateurs qui représente des débouchés commerciaux significatifs pour les agriculteurs, d'autant plus que le pouvoir d'achat des Franciliens est supérieur à la moyenne nationale.

De plus, les **attentes croissantes de consommation de produits de qualité, respectueux de l'environnement et locaux** sont de grands encouragements pour l'agriculture francilienne. Cette proximité de la ville peut d'ailleurs être valorisée à travers les modes de commercialisation (AMAP/paniers, par exemple).

L'agriculture périurbaine est également valorisée à travers une **diversification des activités** (travail à façon mais aussi accueil à la ferme, centre équestre ...).

II. L'AEV s'engage pour le maintien d'une agriculture durable et diversifiée

A. La vocation de l'AEV à conserver et protéger les zones agricoles en IDF

Depuis 1976, date de sa création, l'Agence des espaces verts met en oeuvre la politique « verte » de la Région Ile-de-France.

Au cœur de ses missions :

- l'accroissement des espaces naturels ouverts au public,
- la préservation de la biodiversité
- le **maintien des espaces agricoles périurbains.**

Elle contribue ainsi aux objectifs du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF).

Un des piliers de l'action de l'AEV est le maintien et le développement d'une agriculture durable respectueuse de l'environnement :

Au 31 décembre 2010, on comptait environ 250 hectares de terres agricoles converties à l'agriculture biologique. Sur ces parcelles, aucun produit de traitement de synthèse n'est utilisé, ce qui permet à la faune auxiliaire des cultures de se développer. Le pâturage est également utilisé pour l'entretien de milieux naturels. Par exemple sur le domaine régional du Grand Voyeux, un troupeau de 50 brebis solognotes pâture sur 20 à 25 ha de milieux naturels. Ce pâturage extensif permet le maintien d'une végétation basse favorable à diverses espèces prairiales. L'AEV propose également des mesures agro-environnementales au sein de sites Natura 2000. Une politique à effet positif sur la biodiversité !



Domaine régional du Grand Voyeux ©Nicolas Boulard

✓ Organisation du territoire agricole francilien dont s'occupe l'AEV

L'AEV intervient principalement dans la ceinture verte sur des espaces fragilisés par la pression urbaine, au sein de **Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière** (PRIF). Le PRIF, fruit d'une décision politique concertée (Conseil régional, élus locaux) permet à la Région de mettre en oeuvre, via l'AEV et en partenariat avec la SAFER et les Conseils généraux, des actions de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles. L'AEV effectue une veille foncière et acquiert, si nécessaire, des espaces agricoles : en cas de déprise agricole, de forte pression urbaine, d'enjeux environnementaux ou paysagers avérés.

L'AEV poursuit son implication dans le domaine agricole et espère créer ou étendre, d'ici 2014, 9 PRIF à vocation agricole, ce qui correspond à la protection de près de 3000 ha supplémentaires de terres agricoles périurbaines.



✓ **L'AEV, un établissement public unique en France pour le maintien de l'agriculture périurbaine dans la région IDF**

L'Agence aide à l'**installation d'agriculteurs** par la mise à disposition de foncier. Elle lutte contre la précarité foncière en contractualisant, sur les terres agricoles acquises, des **baux ruraux à long terme**. En application de la politique régionale, l'agriculture de proximité et l'agriculture biologique sont favorisées lorsque la situation le permet. Depuis 2010, 4 maraîchers, 2 éleveurs et un céréalier en agriculture biologique ont pu s'installer en Île-de-France sur des propriétés régionales.

L'AEV **lutte contre la spéculation foncière**, comme par exemple à Montesson (78) où elle a mené, en collaboration avec la SAFER, une prospection foncière active, contribuant à la diminution du prix du m² de 15€ (dans les années 90) à 4€ en moyenne.

L'Agence pilote la **redynamisation agricole de secteurs en déprise**. En Seine-Saint-Denis, l'acquisition de 55 ha et la signature d'une charte locale ont permis de conserver une exploitation laitière, garante d'un paysage de bocage unique dans le département qui se diversifie en maraîchage, céréaliculture et se convertit au bio.

L'AEV **contribue à la mise en oeuvre d'outils réglementaires de protection des terres agricoles**. Par exemple, elle participe à la création près de Marne-la-Vallée d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) consécutif à la mise en place d'un PRIF (Périmètre Régional d'Intervention Foncière).

Enfin, une mission de sensibilisation a été mise en place pour les écoliers du primaire. L'AEV a lancé, en 2011, le programme d'éducation « Agriculteurs Juniors » pour faire découvrir aux écoliers toute la richesse du patrimoine agricole francilien.

Le budget d'investissement en agriculture de l'AEV

- Environ 25 millions d'euros investis (hors bâti) par l'AEV depuis sa création pour acquérir des terres agricoles et ainsi les protéger (pour un budget total de 112 millions d'euros hors bâti soit environ 20% consacrés aux acquisitions agricoles).
- Un prix moyen d'acquisition (hors bâti) généralement compris entre 0.50 et 1.50€/m² pour des terres céréalières, et entre 1.50 et 2.50€/m² pour des terres maraîchères.
- Un tiers des transactions agricoles correspondent à des attributions de terrains par la SAFER.

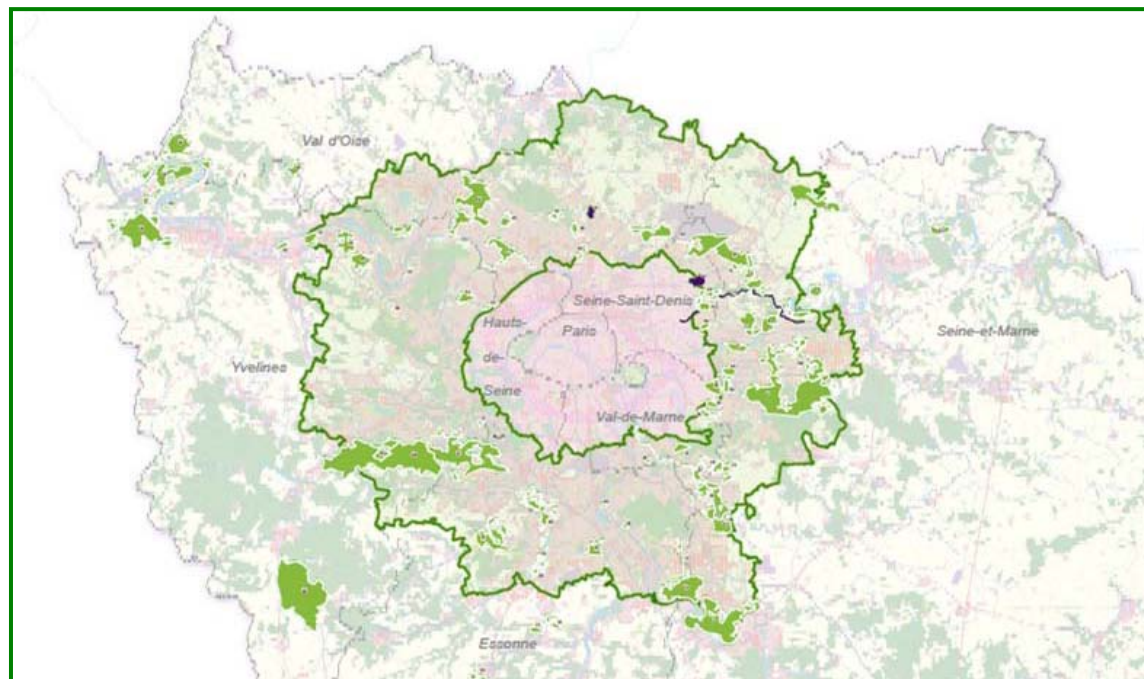
B. Les grands axes d'actions de l'AEV pour l'agriculture périurbaine en IDF

✓ La veille foncière pour le maintien des espaces agricoles périurbains

Le mot d'ordre de l'AEV ? Protéger les espaces naturels menacés par la poussée de l'urbanisation !

La dotation du Conseil régional d'Île-de-France lui permet **d'acquérir et d'aménager des terrains** (forêts, sites écologiques, espaces agricoles...) ainsi que **d'attribuer des subventions aux collectivités territoriales** pour les inciter à créer ou maintenir des espaces naturels (parcs, bois, espaces verts de proximité, jardins familiaux, plantations...).

La décision d'utiliser **un outil de politique foncière** plutôt qu'un autre tient bien évidemment compte du contexte du PRIF. Les circuits courts, le phénomène Locavore, la présence d'associations pour le maintien d'une agriculture paysanne ou AMAP, ou encore les mobilisations citoyennes qui revendiquent l'acquisition du foncier par des groupes de consomma(c)teurs influencent l'action de l'AEV.



Certains territoires stratégiques font l'objet d'une veille foncière. L'activité agricole y est encore dynamique, mais elle **est menacée à plus ou moins long terme par l'urbanisation**. L'AEV reste donc vigilante, son action est d'abord préventive mais peut amener à des acquisitions.



III. Quelques exemples concrets de projets menés par l'AEV pour l'agriculture périurbaine en IDF

A. Veille et acquisition

✓ En bref

- 75 PRIF présents sur 200 communes pour une surface d'environ 38 500 ha dont 17 000 ha d'espaces agricoles (45%) où une veille foncière s'exerce,
- 13 000 ha de propriétés régionales dont 2 000 ha acquis par la Région,
- 100 agriculteurs locataires de l'AEV dont 7 agriculteurs installés en 2010 et 2011,
- 12% des espaces agricoles sur les PRIF ont été acquis par l'AEV.



Plaine Maraîchère – Vernouillet © B.Lelaure/AEV

✓ Cas d'application : Rachat de la Ferme de la Haye par l'Agence des espaces verts

La Ferme de la Haye située sur les communes de Flins-sur-Seine et Les Mureaux illustre parfaitement le rôle de l'AEV en matière de protection des espaces agricoles périurbains.

Alors que les 178 hectares de terres de la Ferme de la Haye **étaient destinés à un vaste projet de circuit de Formule 1**, cet espace sert aujourd'hui à cultiver fruits, légumes et céréales bio !

En 2008, la ville de Paris a décidé de se séparer de ce bien d'une valeur de 1,7 million d'euros. L'AEV a identifié ce terrain comme stratégique pour plusieurs raisons :



- la présence de structures de captage d'eau alimentant plusieurs centaines de milliers de Franciliens;
- la taille importante de cette poche agricole qui permettait d'envisager le maintien d'une agriculture économiquement viable ;
- sa localisation, enclavée dans le tissu urbain, qui l'exposait à des projets de construction;
- son rôle écologique de zone d'extension des crues ;
- sa fonction paysagère et sociale pour le cadre de vie des habitants.

Après deux ans de débats, notamment parce que cet espace était convoité pour l'installation d'un circuit de Formule 1, la ferme de la Haye est acquise par la SAFER et rétrocédée à l'Agence des espaces verts. Il aura fallu la détermination grandissante des agriculteurs, la mobilisation de nombreux élus et d'associations pour que la Ferme de la Haye conserve sa vocation agricole. Un pas de plus vers l'éco-région !

Trois agriculteurs biologiques ont été sélectionnés pour s'installer sur ce terrain : 2 maraîchers qui occupent 10 ha chacun dont l'un deux est logé dans le corps de ferme, et un céréalier qui occupe 110 ha et qui produit également des légumes de plein champ. Les terres ont été louées par bail rural à long terme pour assurer une réelle viabilité aux agriculteurs.

Deux voies de circulation douce sont également prévues en pourtour du périmètre et le long de la Seine. L'association Yvelines Moto est maintenue sur un terrain de moto cross faisant partie de la propriété. La commune des Mureaux pourra jouir de 4,5 hectares de terres pour réaliser des projets environnementaux: création d'une maison de la nature, mise en place de jardins familiaux, et production légumière en vue d'une AMAP.

Aujourd'hui encore, l'AEV y est toujours très impliquée. Elle procède actuellement à des travaux de mise aux normes et de réhabilitation du corps de ferme. Elle mène aussi des analyses de sol approfondies pour suivre l'évolution de la biodiversité des micro-organismes suite au passage à l'agriculture biologique.

Le 16 décembre 2010 - signature officielle de l'acte de vente de la Ferme de la Haye au conseil régional d'Île-de-France, en présence de M. Jean-Paul Huchon, Président de la Région Île-de-France, de M. Olivier Thomas, Président de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, et de M. Hervé Billet, Président de la SAFER de l'Île-de-France. La fin d'une longue bataille pour le maintien de la vocation agricole de cet espace, pourtant reconnu de longue date par les documents d'urbanisme locaux.



B. Education et sensibilisation

Agriculteurs Juniors est un nouveau programme d'animation lancé en 2011 par l'Agence des espaces verts en lien avec l'Education nationale, la Région et des agriculteurs locaux pour sensibiliser le jeune public francilien à l'importance de l'agriculture dans leur région.

Deux à trois animations de deux heures sont prévues chaque année dont au moins une visite d'exploitation, préalablement préparée en classe. Selon les âges, différents thèmes sont proposés : élevage ou culture (pour les CP ou CE1), aviculture, apiculture, maraîchage ou céréaliculture (pour les CE2 et CM1) ; l'eau, le sol, les hommes et l'agriculture, et l'agriculture dans son environnement (pour les CM1 et CM2).

Le territoire d'intervention d'Agriculteurs Juniors se concentre d'abord en Essonne, au sud de Paris. « *Pour débiter, nous travaillons avec 6 écoles réparties sur le plateau de Saclay, le triangle vert des villes maraîchères du Hurepoix et les environs de Limours. Parce que le territoire se prêtait parfaitement à l'expérience et que ce département n'a pas encore profité du programme Forestiers juniors* », développe Christophe Boxberger, éco-animateur au service éducation à l'environnement.

Pour voir les premiers lauréats de CM2 recevoir leur diplôme, il faudra attendre 2015. Culture et agriculture sont affaire de patience !



« Liens essentiels de la relation ville-campagne, particulièrement en Ile-de-France, les agriculteurs sont désireux de faire découvrir leur métier », confirme **France Hamy**, responsable du service éducation à l'environnement au sein de l'AEV.



« A l'instar du programme Forestiers Juniors qui rencontre un vrai succès depuis 19 années, nous nous inscrivons sur le long terme. Basé au début sur des approches ludiques et sensorielles, le contenu deviendra progressivement plus scientifique », affirme **Christophe Boxberger**, qui a contribué à créer ce nouveau programme.

IV. Annexe

A. Présentation de l'AEV

Depuis 1976, sa date de création, l'Agence des espaces verts met en oeuvre la politique verte de la région Île-de-France. Il s'agit d'un établissement public administratif régional, outil exceptionnel et original, qui n'a pas son équivalent sur le territoire français.

L'AEV protège et aménage les espaces naturels d'Île-de-France

L'AEV imagine et organise le territoire pour que, demain, chaque Francilien vive dans un meilleur environnement. Tous les jours, les agents de l'AEV gèrent les forêts et les sites écologiques pour en préserver toute la richesse, et protègent les zones agricoles périurbaines.

Et parce que sauvegarder les espaces naturels, c'est l'affaire de tous, l'AEV mène des actions de sensibilisation auprès de ses partenaires et des citoyens.

Pour une meilleure qualité de vie des Franciliens

Avec ses 12 000 km² et ses 11 millions d'habitants, l'Île-de-France est la région la plus urbanisée du pays et l'une des plus exposées aux problèmes environnementaux. Pourtant, cette image est trompeuse : les zones agricoles représentent 55 % de sa superficie et les forêts ou bois 22 % ! C'est pour sauvegarder ce patrimoine écologique remarquable et améliorer le cadre de vie de tous les Franciliens que l'AEV s'efforce de mener, au quotidien, une politique volontariste d'aménagement du territoire tournée vers les usagers.

3 missions pour l'Agence des espaces verts

L'AEV agit au quotidien pour une éco-région protégée et vivante. Dans le cadre de la politique régionale en matière d'espaces verts, elle poursuit, depuis plus de 30 ans, 3 missions essentielles :

- ✓ **Accroître les espaces naturels ouverts au public** : l'action de l'AEV consiste en l'aménagement des forêts, des parcs, jardins, coulées vertes et évidemment le retour de la nature en ville. À travers les « animations nature », elle fait découvrir la faune et la flore sur ses propriétés régionales afin de faire comprendre au public la nécessité de préserver l'environnement.
- ✓ **Maintenir les espaces agricoles périurbains par une veille foncière** : en 30 ans, la surface agricole d'Île-de-France a été réduite de 19 % et le nombre d'exploitations de 60 %. L'AEV, associée à la SAFER (Aménagement et développement de l'espace rural), soutient et redynamise l'agriculture locale grâce à une veille foncière qui lui permet d'acquérir, si nécessaire, des terrains agricoles dans la ceinture verte, qu'elle loue par bail rural à des agriculteurs.
- ✓ **Mettre en valeur le patrimoine et préserver la biodiversité** : l'AEV travaille à la réhabilitation des friches, à la lutte contre l'érosion et à la restauration des continuités bleues et vertes de la Région.

Les actions de l'AEV visent ainsi à participer au maintien de l'agriculture périurbaine, à gérer des forêts, à réhabiliter des sites de friches ou dégradés, à préserver les milieux naturels d'intérêt écologique majeur, à aménager des coulées vertes et des promenades, à valoriser la beauté des paysages... pour en faire profiter les Franciliens. Au total, ce sont près de 13 275 ha qui ont été acquis ou mis en valeur par l'Agence des espaces verts afin de les rendre accessibles au public.

Quelques dates clés :

- **1976** : Création de l'AEV.
- **1990** : Une prise en compte accrue de l'agriculture avec la création du PRIF de Saclay, premier PRIF à vocation agricole dominante. Ce premier PRIF agricole a conduit à la mise en œuvre d'un cadre partenarial avec la SAFER spécifique au plateau de Saclay.
- **2000** : Une action en faveur de l'agriculture renforcée par une convention de partenariat avec la SAFER élargie à la totalité des PRIF en Île-de-France.
- **2009** : Une stratégie en matière d'agriculture affirmée à travers l'axe 2 de la convention AEV – Région (2009-2013) : « *contribuer au maintien des espaces agricoles périurbains et au développement de l'agriculture biologique* ».
- **2011** : Une intensification de l'action de l'AEV pour la protection de l'agriculture par :
 - la mise en œuvre d'un audit agricole pour mieux connaître les agriculteurs locataires et mieux faire connaître l'AEV
 - la création de la mission agriculture
 - le lancement du programme Agriculteurs Juniors (programme d'éducation à l'agriculture)

Pour en savoir plus

- Programme régional 2008-2013 en faveur de l'agriculture périurbaine en Île-de-France, n° CR 60-08 du 27 juin 2008.
- Contrat de projet Etat/Région/SAFER 2007-2013.
- Convention cadre de partenariat AEV-SAFER pour la protection des espaces agricoles et naturels franciliens (22 janvier 2009).

Sources

- « **Élaboration du plan régional d'agriculture durable d'Île-de-France** », Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) – 16 novembre 2011.
- « **Caractéristiques et problématiques de l'agriculture périurbaine en Île-de-France** » (Préfecture d'île de France – DRIAAF, mai 2010).
- **Enquête AEV 2010-2011.**
- **Agreste- Statistique agricole annuelle, 2010.**
- **Dossier spécial du journal de l'Île-de-France** de février-mars 2012 « Métro, boulot,... Poireaux ».